

Le gouvernement tente de solder les comptes du CPE. Il s'y prend mal !

Mardi 24 octobre, le Premier Ministre et les ministres de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de l'emploi ont dévoilé les suites qu'ils entendaient donner au rapport lié au « débat national université-emploi » (commission Hetzel).

Les organisations syndicales dont le SNESUP, certes auditionnées, ont été exclues de l'organisation d'une consultation étroitement focalisée sur la professionnalisation des cursus.

Ainsi, on ne trouve pas trace de la crise économique, du chômage de masse, des délocalisations, des fermetures d'entreprises et abandons de productions, ni bien sûr de reconnaissance des qualifications dans le texte rendu public ce mardi. Comme nous l'avons souligné devant le Premier Ministre, par nos interventions orales, Jean Fabbri pour le SNESUP et Gérard Aschiéri pour la FSU, cette dimension est pourtant essentielle pour mobiliser les jeunes dans la réussite de leurs études post-baccalauréat.

Les propositions retenues visent à renforcer le poids du monde patronal dans les formations et dans les conseils d'université. Sont prévus également des dispositifs au niveau L substituant aux contenus disciplinaires des modules portant sur des « savoir-faire » en langues vivantes, bureautique et techniques de présentation de CV. On le voit, rien d'essentiel pour tirer vers le haut les qualifications et la reconnaissance de celles-ci. Rien non plus, y compris dans les propos du Premier Ministre, sur l'une des missions fondamentales de l'enseignement supérieur : articuler production de connaissances et transmission de celles-ci dans une dialectique complexe qui devrait irriguer la société et son tissu économique.

Les mesures les plus visibles annoncées par le Premier Ministre concernent un dispositif lourd –pour lequel aucun moyen spécifique n'est prévu ni en postes ni en budget- visant à conformer l'orientation des lycéens à leur profil de résultats au cours de leurs études secondaires. Cette orientation induite via un dossier unique d'accès au post-bac, un contrat individuel, etc... ressemble à s'y méprendre à une sélection fondée encore une fois avant tout sur les critères sociaux. La dimension de stimulation qu'apporte l'université dans sa découverte d'horizons nouveaux est totalement absente de la pensée gouvernementale. D'autres mesures toucheraient l'organisation des poursuites d'études : césure d'un ou deux semestres entre le L et le M, fusion des masters professionnels et recherche, etc...

Le soutien patronal exprimé par le MEDEF à ces orientations est sans réserve. En effet, elles privilégient les formations de court terme, l'apprentissage et les stages. On doit noter le recul du gouvernement sur l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur (y compris formation continue et VAE). La logique financière et technocratique de la LOLF est la trame de ces mesures : des indicateurs d' « insertion » viendront moduler les dotations budgétaires annuelles des établissements.

Le SNESUP et les enseignants du supérieur inscrivent toutes leurs actions et propositions dans de tout autres ambitions.

- Reconnaissance et élévation des qualifications
- Aide financière pour tous les jeunes qui doivent échapper à la précarité
- Refonte et amélioration de la lisibilité du LMD
- Construction d'un service public du supérieur diversifié et unifiant dans lequel les moyens des premiers cycles atteignent au moins 10000 euros par étudiant (aujourd'hui 6500 pour un étudiant à l'université, 12500 en CPGE)
- Aménagement et construction de locaux et bibliothèques fonctionnels pour les étudiants et les personnels
- Recrutements pluriannuels à hauteur d'au moins 5000 d'enseignants du supérieur et de personnels d'appui.

Fort de la détermination de multiples conseils, comités, de milliers de signatures contre le projet de décret AERES, une délégation syndicale a rencontré le ministre, François Goulard, le 23 octobre. Nous avons réclamé l'abandon de ce projet de décret. Le ministre a tenté de timides concessions sur la non hiérarchisation figée (notation) des unités évaluées et sur la possibilité (?) de prendre en compte les pratiques d'évaluation déjà à l'œuvre dans de nombreux champs et organismes de la recherche. En l'état, les objectifs de cette agence, sa constitution autour de nommés exclusivement, rend sa légitimité suspecte. Le ministère en tirera-t-il toutes les conséquences ?

Le rapport Hetzel peut être consulté sur [snesup.fr](http://www.snesup.fr) à l'adresse :

<http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=2687>

**syndicat national de l'enseignement supérieur – 78, rue du faubourg saint-denis – 75010 – Paris Tél. :
0144799610 – Fax : 0142462656 – Courriel : accueil@snesup.fr – Site web : www.snesup.fr**